

**Un seul refus ne fera pas plier Variscan mais plusieurs dizaines oui, donc l'action de chacun et chacune d'entre nous est primordiale.**



## **PROJETS MINIERES, VARISCAN ARRIVE !**



Le permis minier dit de « Loc Envel » a été accordé à Variscan Mines par Emmanuel Macron. La multinationale Variscan va chercher à explorer 25 communes en quête de minerais : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bulat-Plestivien, Calanhel, Callac, Coadout, Grâces, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Loguivy-Plougras, Lohuec, Louargat, Maël-Plestivien, Moustéru, Péderneac, Plésidy, Plougouner, Ploumagoar, Plounevez-Moëdec, Plourac'h, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Péver et Tréglamus. En tout 336 km<sup>2</sup> sont concernés. Le collectif Douar Didoull s'oppose à cette exploration et appelle les habitants de ces communes à être vigilants.

Concrètement, l'exploration consistera en des centaines de forages de quelques mètres à 1500 mètres de profondeur, des tranchées de plusieurs centaines de mètres, de nombreux survols d'avions et d'hélicoptères à très basse altitude (40m) s'accompagnant de nuisances sonores, de champs électromagnétiques nécessaires à l'exploration.

L'action juridique contre ce permis est d'ores et déjà engagée, mais une mobilisation sur le terrain de l'ensemble de la population est elle aussi nécessaire. Nous proposons donc à l'ensemble des habitants de nous rejoindre dans cette opposition. Pour cela plusieurs actions sont possibles.

**Sur nos terres :** les prospecteurs n'ont pas le droit d'entrer sur un terrain sans autorisation préalable de son exploitant ou propriétaire.

**Refusons l'exploration :** chaque habitant peut refuser les opérations d'exploration sur son terrain. Pour signifier votre refus, un document est disponible au verso.

Si vous constatez la présence des employés de Variscan ou de sous traitants sur le territoire du permis, merci de **nous en informer au plus vite** en nous contactant au numéro ci-joint, rassemblez quelques personnes et opposez-vous aux opérations de prospection (il s'agira dans un premier temps de prélèvements d'échantillons « inoffensifs » : prélèvement de roche, sondages à la tarière...).

***Accepter l'exploration aujourd'hui c'est accepter l'exploitation demain.***

***Bloquer Variscan, c'est possible, organisons nous collectivement !***

### **Contacts Douar Didoull**

Téléphone : 07 88 80 86 30

Mailto : [douardidoull@riseup.net](mailto:douardidoull@riseup.net)

<http://alternatives-projetsminiers.org>



**Permis Exclusif de Recherches minières dit de LOC ENVEL**  
**Recueil des avis sur les prélèvements sur propriété**

**Les limites aux droits du titulaire du permis:**

La première limite au droit du titulaire du permis réside dans **l'impossibilité, sans le consentement du propriétaire, d'opérer des sondages, d'ouvrir des puits ou galeries ou d'établir des machines ou installations dans les enclos murés, les cours et les jardins** (article L.153-1 du NCM\*).

*Sans préjudice des dispositions des articles L. 153-1 et L. 153-2, les autorisations prévues ne peuvent concerner les terrains attenants aux habitations ou clos de murs ou munis de clôtures équivalentes", qu'à défaut de consentement du propriétaire, le titulaire du permis exclusif de recherche devra bénéficier d'une autorisation de l'autorité administrative pour réaliser ses travaux de recherches. En application de l'article L.153-5 du NCM\*, cette autorisation ne sera délivrée qu'après que le propriétaire ait été amené à formuler ses observations.*

Enfin comme le rappelle l'article L.153-6, le bénéficiaire de ces autorisations ne peut entrer dans les lieux sans avoir préalablement réglé ou consigné les indemnités d'occupation dues au propriétaire qui, à défaut d'accord amiable, sont fixées par le juge de l'expropriation (L.153-13 NCM\*).

\*NCM : Nouveau Code Minier

**Document à adresser au préfet des Côtes d'Armor, 11, place du général De Gaulle 22000 Saint Briec**  
**en copie au maire de votre commune**  
**et à Douar Didoull – Lan Meur 22810 - PLOUGONVER**  
**qui suivra les dossiers**

NOM, prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Propriétaire

Exploitant

Locataire

**LIEU CONCERNE PAR CES PRELEVEMENTS**

Adresse exacte :

Commune :

Sections et n° des parcelles :

- Type :  Jardin, cour  
 Enclos muré  
 Prairie, champ, bois

Sur commune(s) :

**Je refuse ces prélèvements**

**Raisons du refus**

- Présence d'animaux  Forage privé, puits, zone de captage d'eau  
 Présence de cultures, terrain assimilé à un jardin (potager, verger...)  
 Présence de géothermie, réseau de drainage, autres

Commentaires : .....  
.....  
.....  
.....

Fait à :

Le :

Signature